

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 31 (1905)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il décida, par six voix contre une, de donner le III^e prix au projet N° 36: motto « *Spiel* ».

L'ouverture des plis révéla les auteurs suivants :

Projet N° 17 : M. Hermann Weideli, architecte, d'Oberhofen, actuellement à Mannheim, associé avec M. Robert Bischoff, arch.

Projet N° 8. M. Emmanuel Erlacher, architecte, actuellement à Stuttgart.

Projet N° 33. M. Erwin Heman, architecte, à Bâle.

Projet N° 36. MM. Romang et Bernoulli, architectes, à Bâle.

Le Jury recommande aux autorités d'acheter le projet n° 16, avec motto « *Basler Typus* », spécialement comme illustration d'une heureuse manière de fermer la place du côté de la Spiegelgasse.

En outre, le Jury décide de distinguer par des mentions honorables les projets suivants, qui méritent une distinction :

N° 6, avec motto « *Tradition* ».

N° 21, » « *Rosa* ».

N° 37, » « *Glatteis* ».

N° 39, » « *St. Georg* ».

N° 44, » « *Tempora mutantur* ».

En ce qui concerne la salle de Bourse, le Jury a donné la préférence aux projets dans lesquels l'éclairage est donné par des baies latérales élevées, ou bien combinées avec l'éclairage par le haut.

D'une façon générale, il faut signaler comme un événement réjouissant que le concours a produit toute une série de bonnes et intéressantes compositions architecturales. Par contre, on peut regretter que l'on ait trouvé si peu de solutions heureuses pour le plan de distribution.

Le Jury admet, dans l'intérêt du cachet de la ville, la construction d'une aile au-dessus de la Spiegelgasse, si l'on recherche du moins à la raccorder complètement aux maisons situées de l'autre côté de la rue, et verrait d'un œil favorable l'Etat se mettre en mesure de réaliser de cette façon l'aménagement de la place.

Au cas où les Autorités donneraient suite à cette idée, les jurés soussignés sont tout disposés à prêter leur concours pour le jugement d'un projet d'exécution.

Avec haute considération.

Bâle, le 24 janvier 1905.

Léonh. Friedrich. — J. Béguin. — Karl Moser. — E. Schaefer. — A. v. Speyr. — R. v. Wurstenberger. — Fr. Zweifel.

Se sont annoncés comme étant les auteurs des projets distingués par des mentions honorables :

Pour le projet N° 6 : MM. Sutter et Burckhardt, architectes, à Bâle ;

Pour le projet N° 21 : M. W. Mund, architecte, à Bâle ;

Pour le projet N° 37 : M. Robert Rittmeyer, architecte et professeur, à Winterthur, et M. Daniel Alfred Bernoulli, architecte, à Bâle ;

Pour le projet N° 39 : M. Max Alioth, architecte, à Bâle.

Pour le projet N° 44 : MM. les architectes Heinz Mehlin, de Weil, et Hans Klausner, de Berne, actuellement à Stuttgart.

Projet « Börseplätzli ».

Nous publions ci-contre les planches principales du projet « *Börseplätzli* » et donnerons dans les numéros suivants des reproductions des autres projets primés. (Réd.)

Monument Philibert Berthelier¹.

Le Jury du concours restreint pour le monument Philibert Berthelier, composé de MM. D. Baud, Dunki, E. Fatio, Jeanneret, Lachenal, Lugeon et Rehfoos, a rendu son verdict le 31 décembre dernier.

Les projets primés au premier concours et admis au second étaient ceux de MM. A. Regazzoni, James Vibert et Pierre Geofroy (pseudonyme de M^{lle} C. Roch, statuaire, et A. Leclerc, architecte). Le Jury a éliminé dès l'abord le troisième. Les auteurs ont en effet renoncé au socle-banc qui avait séduit le Jury. « Ils ont, dit ce dernier, suspendu leur monument à la façade de la Tour, à droite de la porte, à la hauteur de la rencontre des arcs de son ogive. Ce monument comporte ainsi une statue et une niche. L'attitude du patriote qui, cette fois, a les mains liées derrière le dos, est peut-être plus personnelle, elle est aussi bien moins simple et expressive. La niche, flanquée de deux colonnettes qui supportent un fronton, est, dans sa partie supérieure, d'une agréable architecture, peu en har-

monie pourtant avec celle de la Tour. Le cartouche, qui semble pendre sous la console, a une importance beaucoup trop considérable par rapport à l'ensemble, qu'il écrase et diminue ».

Ensuite de ce défaut de proportion, capital, de l'avis unanime, et de l'insuffisance de la figure, le projet de M^{lle} Roch et de M. Leclerc a été écarté.

Le Jury avait manifesté sa surprise de ce qu'aucun des concurrents n'eût cherché à profiter du thème si complet qu'offrait l'instant où le héros, les chaînes aux pieds, écrit sur le mur de son cachot sa parole de foi et d'espérance : « Non moriar, sed vivam et narrabo opera Domini ».

MM. Regazzoni et Vibert ont profité de cette indication.

« Le Berthelier du premier montre du doigt, d'un geste contenu et violent, l'inscription qu'il vient de tracer. Celui du second tient encore le style dont il s'est servi et, d'un mouvement de la main gauche, paraît vouloir affirmer ses convictions. L'un et l'autre ont donc renoncé au Berthelier rendant son épée. M. Regazzoni, en outre, a supprimé le bas-relief qui devait faire fond à sa statue, pour y substituer une fausse-niche gothique. Il a conservé à peu près intact son piédestal. Le monument se placerait ainsi entre la porte et l'angle de la tour. M. Vibert, développant (selon les vœux de la Commission) une idée qui n'existait qu'à l'état embryonnaire dans l'un des premiers projets, « *Pro libertate* », a situé sa statue à distance du sol, dans une niche d'angle du plus heureux effet ».

La majorité du Jury préférerait, quant à ses qualités fondamentales, l'œuvre de M. Regazzoni, mais, au point de vue de la situation de la statue, le parti adopté par M. Vibert. On craignait que le monument de M. Regazzoni ne rompit l'équilibre de la façade ; on se demandait si l'ogive de la niche ne nuirait pas à celle de la porte ; enfin, si le socle débordant sur le trottoir ne gênerait pas la circulation.

Le Jury a formulé ses conclusions comme suit :

« Le projet de M. Regazzoni est classé premier ; M. Regazzoni, en conséquence, sera par les soins de qui de droit chargé de l'exécution définitive du monument.

Il est attribué, à titre de récompense : à M. Vibert, une somme de 2500 francs ; à M^{lle} Roch et à M. Leclerc une somme de 2000 francs ».

L'Association Philibert-Berthelier a, dans sa séance du 7 février dernier, décidé de confier l'exécution du monument à M. Regazzoni.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Assemblée générale statutaire du 15 janvier 1905.

(Suite)¹.

4^o Admissions et démissions.

Nous avons aujourd'hui une seule admission, soit celle de M. Louis Gendre, géomètre, à Fribourg. Nous n'avons pas de démission à enregistrer.

Nous devons toutefois ajouter que nous avons admis pendant l'année de nouveaux membres.

5^o Nomination des membres du bureau.

M. Bise, commissaire général, vice-président-caissier, demande à être relevé de ses fonctions, pour cause de santé.

Il est procédé à la nomination du Comité. Il est composé de :

MM. Am. Gremaud, ingénieur cantonal, président ;
Frédéric Broillet, architecte, vice-président ;
Louis Techtermann, ingénieur, caissier ;
Jean Lehmann, ingénieur, secrétaire ;
Ernest Scheim, entrepreneur, bibliothécaire.

6^o Fixation de la cotisation annuelle.

La cotisation annuelle est réduite de 1 fr., soit 6 fr. pour les membres internes et 4 fr. pour les membres externes.

7^o Revision des statuts.

Les statuts révisés ont été adoptés et ils seront transmis au Comité central pour approbation, conformément au § 16 des statuts de la Société suisse.

8^o XX^e anniversaire de la fondation de la Société fribourgeoise.

Notre Société a été fondée le 28 décembre 1881 ; il y aura donc 25 ans de cela le 28 décembre 1906. Il a été décidé qu'à cette occasion une fête aura lieu, dont l'organisation a été laissée aux soins du Comité, et qu'en outre une notice historique sera publiée, résumant les protocoles de nos séances.

¹ Voir N° du 25 février 1904, page 134.

¹ Voir N° du 10 février 1905, page 47.

Le Comité fera des propositions définitives à la prochaine assemblée générale.

9^o Travaux et courses.

On décide en principe pour cette année les deux courses suivantes :

■ Au printemps : visite de la nouvelle ligne Flamatt-Laupen (course projetée déjà l'année dernière et renvoyée à cause du mauvais temps) ; en automne : course dans le Simmenthal par Thoune-Zweisimmen et retour par les Chemins de fer de la Gruyère.

10^o Divers.

La démission de M. Bise, caissier, a été acceptée avec regret ; en considération des services rendus à la Société fribourgeoise et au canton comme commissaire général, il a été proclamé membre honoraire de notre Société.

M. Gremaud, président, fait remettre à chaque membre un exemplaire de la brochure de M. Ritter, ingénieur, à Neuchâtel, sur le « Barrage de Fribourg », que M. Ritter a offert, à titre gracieux, à notre Société, dont il est membre honoraire.

II. Banquet.

Suivant le programme, le banquet qui suivit la séance fut servi à 12 1/2 h. et 38 membres y participèrent.

M. le président ouvre la série des toasts.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance et salué tout spécialement les membres externes, il donne lecture de son rapport sur la marche de la Société, dont nous donnons ci-après un court résumé :

Le nombre des membres de la Société était le 15 janvier 1905 de 144, dont 89 internes et 55 externes. 20 seulement font partie de la Société suisse.

Nous avons eu malheureusement un décès à enregistrer, celui de M. Blaser, ingénieur, membre fondateur de notre Société. Un article nécrologique lui a été consacré dans le *Bulletin Technique*¹.

Depuis la dernière assemblée générale (10 janvier 1904), il a été tenu 12 séances. La Société s'est occupée de différentes questions administratives, entr'autres :

a) Examen d'un projet de laboratoire fédéral pour l'essai des combustibles ; b) Rapport sur la liquidation de la Société des automobiles ; c) Unification des formulaires des cahiers des charges et de soumission, proposée par la Société suisse des entrepreneurs (Baumeister) ; d) Revision des statuts, etc.

La Société avait projeté en 1904 deux courses : l'une eut lieu le 23 mai (lundi de Pentecôte), à Monthoven par les Avants, dont une description a été faite dans le *Bulletin Technique*² ; l'autre sur la ligne de Flamatt-Laupen-Guminen. Empêchée par le mauvais temps, cette course a été renvoyée à l'année prochaine.

En terminant, le Président adressa quelques exhortations à l'assemblée sur la nécessité de travailler un peu plus pour l'intelligence : On n'étudie pas assez chez nous, surtout les jeunes gens ; on se contente de faire sa besogne quotidienne plus ou moins bien, mais on lit peu et on ne cherche pas à se mettre au courant des progrès réalisés dans le domaine technique. C'est pour ces motifs que nos séances sont souvent si peu fréquentées, où cependant on peut apprendre bien des choses. Nous devons toutefois excepter un certain nombre de membres qui, toujours les mêmes, suivent nos séances régulièrement et avec intérêt.

L'orateur forme des vœux pour que les membres de la Société soient plus actifs et plus assidus aux séances, qu'ils complètent leurs connaissances techniques par la lecture de publications scientifiques et techniques.

C'est à la réalisation de ce vœu et aux membres zélés de la Société qu'il porte son toast.

Après la lecture du rapport, on passe à la partie récréative qui se termine à 7 h. du soir par des productions très variées.

¹ Voir N^o du 25 novembre 1904, page 403.

² Voir N^o du 10 juillet 1904, page 280.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Séance du 18 février 1905, à la brasserie du Musée, à Lausanne.

L'ordre du jour de la séance, qui était publique, comportait deux causeries ; l'une de M. G. Nicole, directeur de la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, sur le chemin de fer Viège-Zermatt et son développement ; l'autre de M. W. Cosandey, ingénieur au Département des Travaux publics, sur l'entretien des routes dans le canton de Vaud.

M. Nicole, qui pendant six ans a dirigé l'exploitation du Viège-Zermatt, s'est surtout attaché à montrer les difficultés rencontrées par la Compagnie, du fait de la Viège tout d'abord, qui voisine la ligne et la menaçait constamment ; puis de la part des torrents transversaux, des glissements de terrain, des chutes de pierres et des avalanches. Il décrit les travaux d'endiguement et de barrage qui ont eu raison de la rivière, et ceux qui sont destinés à parer à ces divers accidents. Des cartes et de nombreuses photographies illustrent cet exposé. Le chemin de fer Viège-Zermatt donne malgré tout d'excellents résultats financiers ; sauf en 1892 et 1893, où des travaux considérables furent effectués, le dividende n'a fait que progresser pour atteindre 6 % en 1899, 1900 et 1901, 6 1/2 % en 1902 et 7 % en 1903.

Nous reviendons plus tard sur la communication de M. Cosandey.

L'assemblée comptait une soixantaine de personnes.

CONCOURS

Hôtel des Postes et des Télégraphes à La Chaux-de-Fonds¹.

Le concours a été fermé le 31 janvier dernier. Le jury a décerné les prix suivants :

1^{er} Prix : Fr. 4800, à MM. Fulpius et Duval, architectes, à Genève.

2^{ème} Prix : Fr. 4100, à MM. Yonner et Jaquillard, architectes, à Neuchâtel.

3^{ème} Prix « ex æquo » : Fr. 700, à MM. Lambelet et Boillot, architectes, à La Chaux-de-Fonds.

4^{ème} Prix « ex æquo » : Fr. 700, à M. Schaltenbrand, architecte, à La Chaux-de-Fonds.

5^{ème} Prix « ex æquo » : Fr. 700, à MM. J.-U. Debély et Jeanmaire, architectes, à Cernier et La Chaux-de-Fonds.

Tous les projets seront exposés publiquement, du 19 février au 5 mars, dans la bibliothèque du nouveau palais fédéral, à Berne, et du 7 au 13 mars à La Chaux-de-Fonds.

¹ Voir N^o du 10 novembre 1904, page 391.

Percement du tunnel du Simplon.

Il restait à percer, le 16 février à minuit : **40 m.** ; le 17 : **34 m.** ; le 18 : **29 m.** ; le 20 : **19 m.** ; le 21 : **15 m.** ; le 22 : **10 m.** Du côté Sud, les travaux ont été momentanément suspendus le 22 février, à 3 h. de l'après-midi, par une venue d'eau chaude de 30 lit. p. sec. Toutes les dispositions ont été prises pour obtenir une évacuation immédiate de l'eau qui s'est accumulée du côté Nord, dans la galerie d'avancement en contre-pente, derrière les portes étanches du km. 10,410. On a mis en activité les pompes afin de diminuer le volume d'eau qui devra s'écouler du côté d'Iselle, et de vider autant que possible la poche d'eau. Le 23 fév., à 9 h. du soir, il restait **5 m.** à percer.

Les deux galeries de direction se sont rencontrées le 24 février, à 7 h. 20 du matin.

Nous avons le profond regret de faire part à nos collaborateurs et lecteurs du décès de

M. H.-Ed. JUVET

Architecte à Genève, Membre du Comité supérieur de Rédaction du « Bulletin Technique »,

survenu le 14 février, à Genève.

Dans un numéro prochain, nous comptons rappeler, avec plus de détails que nous ne pourrions le faire aujourd'hui, quelle fut l'activité de M. Juvet.

A sa famille et à ses nombreux amis, nous exprimons ici toute notre sympathie.

[La Rédaction].